

Décision

Générale

modern

Décision n° 79-0377/SG/EN fixant la date de la rentrée des liste classe au titre de l'année 1979-1980 dans le établissement d'en sagement de la république

n° 79-0377/SG/EN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JE-
UNESSE ET DES SPORTS

Date de publication
8 avril 1979

Numéro JO
n° 4 du 14/10/1979

Date du numéro
14 octobre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Dans les établissements d'enseignement de la République dé Djibouti, les datés de rentrée scolaire au titre de l'année scolaire 1979-1980 sont ainsi fixées : — Enseignement du 1er degré :— Samedi 15 septembre 1979 au matin: — Enseignement secondaire et technique : — Samedi 22 septembre 1979 ou matin. Les directrices et directeurs d'écoles primaires seronte presente à leur poste le samedi 8 septembre 1979 au matin adjoints le mercredi 12 septembre 1979 au matin Les chefs d'établissements du second degré et du technique seront présents à leur poste le samedi 15 septembre au matin les professeurs le mereredi 19 septembre 1979, le journees précédant la rentrée éfféctive des élèves étant consacre a la preparation de la rentrée scolaire.